

**ASSEMBLÉE NATIONALE**17 novembre 2022

---

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  
(N° 443)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CD550

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Nury, M. Cinieri, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Neuder, M. Jean-Pierre Vigier, M. Juvin, Mme Anthoine, M. Boucard et M. Descoeur

-----

**ARTICLE 12**

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ces zones sont soumises à l'avis conforme des communes desquelles les éoliennes sont visibles. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à ce que les zones maritimes propices à l'implantation d'éoliennes en mer soient soumises à l'avis conforme des communes dont les éoliennes sont visibles.